



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 52651

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les revendications des agriculteurs. Les agriculteurs rendent largement responsable de la baisse de leurs revenus les grandes surfaces et ont décidé de bloquer pour 48 heures près de la moitié du réseau d'approvisionnement des grandes surfaces. Le revenu des agriculteurs a baissé en moyenne de 15 % en 2008 en raison de la flambée des charges des exploitations et de la baisse de la plupart des prix à la production. La FNSEA, principal syndical agricole, avec les jeunes agriculteurs (JA), souhaite dénoncer l'opacité pratiquée par la grande distribution sur la formation des prix. L'accusation prend une nouvelle dimension après l'accord sur les prix du lait, jugé très insuffisant par nombre de producteurs. Il lui demande donc son avis et ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement mène une action déterminée pour apporter les réponses les plus adaptées aux problématiques soulevées par la formation des prix alimentaires. Dans ce contexte, la loi de modernisation de l'économie comprend des mesures fortes destinées à développer la transparence et la concurrence dans les relations commerciales, au bénéfice des consommateurs. La situation actuelle des marchés agricoles, particulièrement volatils depuis deux ans, a montré avec davantage d'acuité que l'équilibre des relations entre producteurs agricoles, industriels et distributeurs reste un sujet sensible. Tous les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire souhaitent l'instauration d'une plus grande sérénité dans ces relations. Un observatoire des prix et des marges a ainsi été installé en mars 2008 par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Il permet d'étudier, à partir de données objectives, la situation et l'évolution des prix de différentes familles de produits de grande consommation, en vue de garantir une meilleure transparence des prix. Des données mensuelles sont publiées sur le site du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. L'observatoire a été doté en novembre 2008 d'un comité de pilotage pour favoriser la mise en place d'outils opérationnels de suivi des prix et des marges sur l'ensemble des maillons des filières alimentaires grâce à une meilleure coordination des données existantes. Ce comité de pilotage, coprésidé par le ministère chargé de l'économie et le ministère chargé de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche, composé de représentants de la profession agricole, des industriels, des distributeurs et des consommateurs, a lancé ses premiers travaux sur la viande porcine, afin de définir les indicateurs de prix et des marges les plus pertinents. Les résultats de ces travaux ont été mis en ligne le 30 juin 2009 sur le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Les données sont disponibles pour le porc frais (côte, rôti) et le jambon, avec une note de méthode explicitant le cadre de l'interprétation. Le comité de pilotage travaille actuellement sur le lait et les produits laitiers. Les premiers résultats ont été publiés le 29 juillet 2009. Ces travaux se poursuivront au mois de septembre sur les filières des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52651

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2009, page 5999

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8207